

Rien

Sup. au
N° 721
8-10-2004

S**n****e****p**

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

Voici ce que serait ce bulletin sans adhérents

ECOLE : ni rapport Thélot, ni statu quo

Le pré rapport de la commission Thélot, chargée de faire des propositions pour une nouvelle loi d'orientation scolaire a été diffusé à la rentrée.

Le SNEP publie sur son site un document reprenant des extraits significatifs du texte et ses analyses.

En bref, notons ici que ce pré-rapport est en rupture importante avec les conclusions du grand débat sur l'école de l'an passé et qu'il constitue un véritable changement d'orientation du rôle de l'école.

Au-delà de constats ou d'affirmations que nous partageons : faire réussir tous les élèves, favoriser les mixités (sociale, filles - garçons), améliorer la place des parents, etc... l'essentiel des réponses apportées bâtit une logique que nous récusons.

Le rapport remet en cause l'objectif d'élévation des qualifications du plus grand nombre en centrant le système éducatif sur l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences appauvri et utilitariste.

Un " socle de l'indispensable " est défini qui exclut nombre de disciplines dont l'EPS (même si celles ci restent obligatoires). Un élève en difficulté devrait passer l'essentiel de son temps sur le socle indispensable, et donc être privé d'une partie des autres enseignements. Le risque est grand que l'horaire d'EPS soit, pour ces jeunes, amputé et réduit au strict minimum ! Cette conception méconnaît profondément l'intérêt d'une formation multidisciplinaire, elle sous-estime l'importance de l'ensemble des

contenus disciplinaires et le fait que la réussite des jeunes en difficulté passe bien souvent par leur valorisation dans des disciplines considérées par la commission Thélot comme secondaires.

Le rapport propose un fonctionnement de l'école de type managérial, avec contrats, évaluations, autonomie des établissements, pouvoir accru des chefs d'établissement, multiplication des échelons hiérarchiques, etc.

Il valorise le rôle d'éducateur des personnels, multiplie les tâches périphériques au cœur du métier (la transmission des savoirs) et propose un alourdissement de la charge de travail qui pourrait varier selon les établissements et l'âge des collègues !

Le SNEP qui défend une conception bien plus ambitieuse de la culture commune nécessaire aux jeunes du pays, qui revendique des moyens et des orientations pour faire de la lutte contre l'échec scolaire une véritable cause nationale fera des contre propositions dans le débat sur la loi d'orientation



Nous vivons une époque singulière. Alors que trop de décisions prises par ce gouvernement vont à l'encontre des intérêts bien compris de la majorité des salariés, ceux-ci hésitent, refusent, contestent leur adhésion à un syndicat. Alors que toutes les conditions sont réunies, pour rendre le syndicalisme fort, celui-ci stagne voire régresse ! Qui peut se satisfaire d'une pareille situation ?

Les mouvements qu'il a engagés, sur l'éducation, les retraites, la protection sociale, les postes au CAPEPS, sont encore l'objet d'une analyse quant à leur efficacité. Mais qui peut prétendre qu'il n'y a que des reculs ? Doit-on laisser penser que tout ce que ce gouvernement souhaitait transformer sur ces dossiers a été adopté ? Erreur monumentale qui nous coûterait bien plus cher si, sous ce prétexte-là, chacun allait s'occuper de son jardin. Le gouvernement sait qu'il lui reste encore beaucoup d'étapes à franchir, sur chacun des dossiers auxquels il s'est attaqué et qu'il a besoin de diffuser des cris de victoire afin d'ancrer encore plus le renoncement de chacun. Voilà le piège à éviter et que le SNEP cherche à faire comprendre aux uns et aux autres.

NE REGARDEZ PAS

Oui, il faut se tourner vers les syndicats ! Oui, il faut se tourner vers le SNEP ! Oui, il faut qu'en toute confiance, les débats, tous les débats aident à se rassembler pour mieux agir. L'action syndicale, ses revendications, montrent que c'est dans les réalisations collectives que les exigences de chacun se réalisent pleinement.

L'étape du débat de la loi sur l'éducation ne va pas être de tout repos. Ce dossier est le cinquième dossier majeur de ce gouvernement ; il n'y a pas de raisons qu'il soit plus tendre que sur les quatre autres.

LE SNEP, ADHÉREZ !

La re-fondation que le rapport provisoire Thélot propose n'est rien moins qu'une secousse tellurique pour l'école et l'EPS ! C'est parce que l'histoire de l'EPS est intimement liée à l'activité du SNEP que vous devez rejoindre le SNEP pour lui garder toute sa place !

Jean LAFONTAN
Secrétaire général
jean.lafontan@snepfu.net

RECRUTEMENT, PRÉCARITÉ, Redonnons espoir

2004 est une année marquée par le recul des recrutements aux concours et tout particulièrement au CAPEPS externe. Au non de la rigueur budgétaire -elle-même organisée par une baisse de certains impôts- et sous couvert de la fable des excédents en EPS, 500 jeunes étudiants de moins que l'an dernier ont été recrutés. Le SNEP a soutenu la mobilisation des STAPS et, en coordination avec eux, a cherché à organiser la réponse de la profession. Le gouvernement, avec dédain et cynisme, n'a pas voulu entendre les cris de ces jeunes. Il a montré ainsi ses priorités par rapport à l'éducation, ses personnels ou ses futurs enseignants, et tout particulièrement par rapport à l'EPS ! L'effondrement des recrutements (- 41%) a deux conséquences importantes :

- Pour faire face aux besoins l'administration utilise le "cocktail" Hsup et/ou blocs horaires. Elle économise des emplois de fonctionnaires et fait travailler davantage et dans des conditions de plus en plus précaires (souvent

MUTATION: LE CERCLE VICIEUX! aux " étudiants STAPS! "

aussi au détriment du forfait AS) ceux qui sont en place. En cours d'année, le recrutement massif de vacataires (ceux là mêmes qui ont échoué au CAPEPS) est inévitable. Il n'est plus question de carrière mais de petit boulot, de précarisation !

- En réduisant les recrutements, l'administration dispose de moins d'enseignants pour nourrir les opérations de mutations. La répartition des personnels dans les académies est fonction de cette pénurie ce qui rend le mouvement moins fluide.

Tordons le cou à la fable des excédents en EPS, agissons pour faire apparaître tous les besoins et donc la nécessité de recruter. Redonnons espoir aux jeunes !

Michèle Charpin
michele.charpin@snepfu.net

SANTÉ DES PERSONNELS, RETRAITES, ASSURANCE MALADIE

L'enquête SNEP " vous et votre santé " a été remplie par 800 collègues. Il ressort que plus de 80% des collègues ressentent des souffrances physiques (dos, genoux, voix, audition...) et psychiques (stress, tension nerveuse).

L'aggravation de toutes ces douleurs physiques et nerveuses, augmentent avec l'âge (à partir de 50 ans, femmes et hommes). Ces constatations ainsi que les groupes de travail " Fonction Publiques " sur pénibilité, incapacité, invalidité, médecine de prévention (auxquels le SNEP avec la FSU ont participé) permettent au SNEP d'intervenir avec force auprès du ministère sur la spécificité de notre métier, et les fins de carrière. Fins de carrière qui, pour un grand nombre d'entre nous, vont être de plus en plus délicates avec l'allongement du nombre d'années pour obtenir une pension de retraite décente (nouvelle loi sur les retraites de 2003).

Avec la loi sur l'assurance maladie du 13 août 2004, le gouvernement continue à mettre à mal

le système de protection sociale basé sur la solidarité (chacun verse selon ses moyens et reçoit les soins selon ses besoins), sur l'unité des soins.

L'objectif premier de cette loi est de réduire les dépenses puisque le ministre de la santé annonce son intention d'économiser 3,5 milliards d'Euros. Cette loi montre également que le choix du gouvernement est de faire reposer cette réduction des dépenses sur les salariés. Les recettes prévues reposent en grande partie sur un transfert de charges vers les assurés (augmentation de la CSG pour retraités et actifs, de la CRDS, un Euro par consultation...).

Seul un petit effort pour les employeurs, 800 millions d'Euros pourraient être prélevés, ce qui n'est rien, comparés aux 20 milliards d'Euros d'exonérations annuelles dont bénéficient les entreprises.

Le gouvernement refuse d'engager une vraie réforme de financement, aussi bien pour les retraites que pour l'assurance maladie. Pour assurer le financement qui n'est pas réglé par ces deux nouvelles loi, il sera fait appel aux salariés par un transfert de charges de plus en plus important.

S. DUQUESNE
sophie.duquesne@snepfu.net

ET POUR LES SALAIRES... TOUJOURS MOINS ?

2003 a été une année blanche alors que l'inflation s'est élevée à 1,7%. 2004 sera marquée, une nouvelle fois, par une baisse de nos rémunérations : 0,5% d'augmentation des salaires au 1er janvier 2004 alors que l'inflation est déjà de 1,4% sur les six premiers mois et que la croissance sera de 2,4%. Le décrochage des salaires sur les prix, engagé depuis 20 ans, a fait reculer le pouvoir d'achat de 15% sans compter les nouveaux prélèvements (CSG, RDS...), et leur accroissement, qui viennent renforcer cette situation. Depuis 2000, la valeur du point d'indice a perdu près de 5%. Ce sont des sommes colossales qui ont été économisées sur le dos de plusieurs millions de fonctionnaires. La même politique de « modération » salariale a été entreprise dans le secteur privé : Cela participe au recul de la part salariale qui est passée de 60% à 53% dans la répartition des richesses produites alors même que celles-ci augmentaient sur la même période de 60%. Cela contribue à l'affaiblissement de la valeur du travail (un paradoxe quand on parle de remettre la France au travail), pèse de manière conséquente sur les comptes des organismes sociaux (assurance maladie, retraite...), ralentit la demande intérieure qui participe à la croissance. Cela contribue à la dépréciation de notre métier, au malaise de notre profession. " L'astuce " résulte dans le fait que ces mesures ne sont jamais perçues par tout le monde en même temps : date d'entrée dans le métier, déroulement de la carrière, obtention d'une promotion ou non, ce qui ne facilite ni la compréhension, ni la mobilisation. D'autant que nous sommes sous le feu culpabilisateur du discours libéral : " comment revendiquer quand on a la sécurité de l'emploi ". D'autres orientations en matière de finances publiques sont nécessaires. Elles passent par une dynamique de croissance valorisant l'emploi et le pouvoir d'achat. Cette spirale de la dépréciation salariale n'a que trop duré!

Alain Briglia
alain.briglia@snepfu.net

Chers collègues,

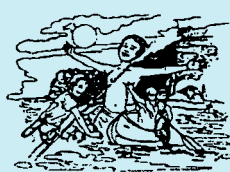
J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : thierry.robert@ac-montpellier.fr ou me joindre par téléphone au camping de Chauvet-Plage : 04 75 39 30 27

STAGE PLEIN-AIR EN ARDÈCHE SUD :

CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS

Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



Différentes formules d'hébergements adaptées à votre budget (Gîtes, Chalets, Camping).

Restauration pension complète, demi-pension ou gestion libre (Salle équipée de tout le matériel pour faire les repas).

Activités sportives VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, course d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chauvet-Plage 07460 Casteljaloux
Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - www.chauvet-plage.com

LE SNEP ET LES PROGRAMMES

Nous avons toujours considéré la question des contenus disciplinaires comme déterminante pour la reconnaissance de l'EPS et sa place dans la lutte pour une réelle démocratisation de l'école. Notre activité en témoigne. Depuis le début des années 90, nous avons pris part aux débats avec détermination et surtout avec un objectif majeur : placer ces discussions dans de réels espaces d'échanges où la profession puisse intervenir. La tendance est en effet trop marquée de confier ce travail à un petit cercle d'initiés. Nos interventions guidées par plusieurs principes :

- afficher clairement la lutte contre l'échec et pour une démocratisation de l'accès aux pratiques corporelles, sportives et artistiques ;
- enracer l'écriture des programmes sur la base d'un bilan sérieux de l'existant ;
- proposer des programmes qui s'appuient sur l'expérience professionnelle ;
- porter une attention particulière aux termes et notions utilisées, abandonner celles qui sont sources d'ambiguïté ou d'incompréhension ;
- organiser systématiquement un débat pluraliste sur les enjeux des nouveaux programmes ;
- s'assurer d'au moins une année d'expérimentation, pour notamment vérifier qu'ils proposent bien un progrès par rapport aux textes existants...

L'année 2003/2004 a vu de nouvelles propositions sur les programmes collèges, soumis à "relecture". Ces propositions ne respectaient aucun de ces principes. Nous avons donc demandé (et obtenu) l'ajournement de leur application. Vous pouvez, en toute transparence, lire les documents produits, par l'institution et par le SNEP sur notre site Internet, pour vous faire votre propre idée. Nous aurons à continuer à travailler cette année sur le sujet. Que ce soit dans le cadre de la future loi d'orientation, ou à l'intérieur de notre microcosme, nous continuerons à jouer notre rôle d'organisation professionnelle : peser pour une l'EPS de qualité à l'école, en mettant en cohérence, ce que peu de gens font, les programmes, les installations, les moyens, les personnels.

Christian Couturier / christian.couturier@snepfusu.net

TRANSFORMER LES HSA ! c'est possible à GRENOBLE

Grâce aux interventions du SNEP Grenoble et aux actions menées par les collègues depuis plusieurs années sur la question des remplacements le rectorat avait fini par reconnaître l'insuffisance du nombre de TZR et intégré cette donnée dans le nombre de personnels entrants dans l'académie au mouvement inter-académique. Un changement de recteur intervint, coïncidant avec la nouvelle volonté politique de réduire le nombre de fonctionnaires, et pour commencer par le nombre de TZR (quitte à employer des précaires "kleenex" et bien moins coûteux). Ne pouvant plus réduire son "calibrage d'entrants dans l'académie", le nouveau recteur décide de créer un maximum de postes provisoires avec complément de service en transformant des HSA en HPOSTE pour avoir des TZR employés à l'année. De nombreux blocs horaires sont créés (49 blocs de 20h, 50 de 10h...).

Ainsi le nombre de TZR pour les remplacements de courte et moyenne durée est ramené de 7% à 4,5%. Conclusions provisoires : "Il est possible de transformer des HSA en Hposte alors qu'on nous dit toujours le contraire ! *Cela contribue à faire apparaître des blocs horaires importants qui étaient en partie "cachés" par les HSA. Cela nous montre concrètement comment le ministre et ces recteurs opèrent pour justifier une politique de réduction du recrutement. De cette évolution découle une double bataille à mener qui rejoint la question du recrutement des "STAPS". Transformer le plus possible de Blocs Horaire ainsi apparus en postes définitifs. Continuer à exiger des postes de TZR à hauteur de 10% pour assurer la continuité du service public.

UNE DÉFENSE INTRANSIGEANTE ET EFFICACE DE NOS DROITS

Rien dans l'histoire des avancées sociales et des droits ne fut jamais octroyé. Tout acquis a résulté, directement ou indirectement des luttes et des rapports de force créés. Chacun constate aujourd'hui l'acharnement du gouvernement à remettre en cause ce qui fut arraché au cours des cinquante dernières années, notamment au lendemain de la Libération (retraites, sécurité sociale...). Le service public de l'Education nationale et ses personnels sont victimes d'une gestion "comptable", de plus en plus insupportable aux enseignants et désastreuse pour les élèves. Le SNEP dont la vocation est de défendre les enseignants d'EPS s'est doté depuis plus de trente ans d'un service juridique performant. Notre action dans ce domaine est d'autant plus efficace qu'elle utilise le droit comme un moyen, parmi les autres, de l'action syndicale. Rien ne nous est plus étranger que le "juridisme", dérive qui consiste à former des recours à tort et à travers, sacralisant la JUSTICE et ses institutions. Le droit est pour nous un terrain de lutte, partie intégrante de l'action syndicale. Qu'il s'agisse de défendre nos collègues contre de fausses accusations "d'attouchements" ou de "voyeurisme" (parades... surveillance de vestiaires...), qu'il s'agisse d'erreurs, voire de fautes de l'administration (déroulement de carrières, refus de rémunération d'HSA en cas de non application des textes sur la réduction des services...), qu'il s'agisse de questions de responsabilité en cas d'accidents d'élèves..., le SNEP a gagné de nombreux recours, ou la mise hors de cause de collègues injustement accusés. Il est périodiquement rendu compte dans notre bulletin, des succès, des reculs imposés à l'administration, des jurisprudences positives que nous avons pu obtenir avec l'appui, quand cela s'avère nécessaire de notre collectif d'avocats.

Marcel BERGE
marcel.berge@snepfusu.net

FORMATION l'exemple lyonnais

L'accumulation des décisions mettant à mal la Formation Continue de l'académie a créé une situation jugée inadmissible par le SNEP - LYON. Remise en cause des stages programmés dans le Plan Académique de Formation, réduction à 3 jours de presque tous les stages maintenus, le tout imposé de manière autoritaire, sans aucune concertation ! A croire que le fonctionnement du réseau lyonnais de FPC dérangeait par son caractère démocratique.

"Quand la logique pédagogique de formation se heurte à la logique économique et politique. Allons-nous crier STOP ?" titrait le bulletin de la section académique du SNEP (en novembre 2003).

Deux cent cinquante (oui, vous avez bien lu : 250) collègues ont participé au stage syndical organisé - le 5 Février 2004 - par le SNEP - LYON ! L'inquiétude a même saisi les services du rectorat qui, voyant affluer les inscriptions au stage et ayant récupéré "le tract" du SNEP, ont cru bon d'alerter les Renseignements Généraux (mais oui !) parce qu'il y avait "une action

Quel sens donner à l'adhésion syndicale ? Ca sert à quoi d'adhérer au SNEP ? Question fondamentale, souvent posée par les collègues qui entrent dans le métier, elle se repose aussi tout au long d'une carrière. Qu'a donc à dire le SNEP aux nombreux collègues qui ne l'ont pas encore rejoint ?

LE SNEP : SE MOBILISER,

· Nous n'enseignons pas n'importe quelle discipline. Un balayage rapide de notre histoire (cf. les productions de J. Rouyer) montre que le sort de l'EPS (son rôle et sa place au sein du système éducatif) ET celui de ses enseignants (statuts, conditions d'exercice, ...) sont intimement liés. Nous sommes aujourd'hui en fait le résultat de longues luttes sur les 2 aspects.

· Chaque fois qu'un collègue, qu'une équipe d'établissement, qu'un département ou une académie gagne quelque chose, c'est tout le monde qui avance. Mais de la même

CONTINUE : par l'action !

prévue en fin d'après-midi " ... ! La journée a été trop courte pour répondre aux attentes, expliquer les enjeux, tout se dire. Mais quel bonheur de retrouver le goût de la rencontre et du débat collectif !

Et puis, le nombre de présents a pesé dans l'audience au rectorat, conclue téléphoniquement le jour même alors qu'une précédente demande d'audience, faite dans les formes habituelles, n'avait même pas reçu une réponse écrite !

Bilan : le réseau de formation et l'originalité de son fonctionnement ne sont plus "discutés" ; les stages restants de l'année 2003-2004 ont été rétablis dans leur durée initialement prévue ; tout collègue aura - en 2004-2005 - la possibilité de suivre 5 jours de formation.

L'histoire montre que c'est sur la base d'un militantisme de terrain que notre Formation Continue a pu se créer et se développer de façon originale et efficace. Le SNEP - LYON a appelé les collègues à la plus grande vigilance.

façon, un qui perd, et c'est tout le monde qui recule un peu. Il y a donc pour nous, au SNEP, toujours un peu de collectif dans la singularité de la situation de chacun.

· Le SNEP est l'outil collectif qui permet donc de donner du sens à l'action individuel-

un outil pour AGIR, INTERVENIR

le quotidienne : capitaliser collectivement les avancées, solidariser les résistances à reculer. Les exemples choisis montrent qu'il est possible de "déplacer les lignes", quel que soit le contexte général, et parfois en contradiction avec celui-ci ! Mais ces avancées significatives ne sont pas tombées du ciel. Elles ont été obtenues parce qu'il y a eu des mobilisations, des actions et interventions syndicales. Elles n'ont pu voir le jour que parce que des collègues se sont inscrits dans la durée et ont travaillé à la permanence de l'activité syndicale.

AU BOUT DE L'ACTION : un gymnase

Du lycée de kernilien (22) au collège de Saint Sauveur de Montagut (07) c'est l'action de militants de l'EPS et du SNEP qui a payé. Dans les deux cas, une situation hélas encore trop fréquente en 2004 : des professeurs qualifiés, des cours d'EPS obligatoires pour les élèves mais, pas d'installations sportives... Les collègues concernés ont alerté la hiérarchie de l'éducation nationale responsable du respect des horaires et des programmes EPS, les conseils régionaux et généraux en charge, depuis la décentralisation, des conditions matérielles de cette discipline, les parents et élèves usagers du service public d'enseignement. Devant l'inertie des pouvoirs publics. C'est avec l'aide du SNEP que l'action a pris une nouvelle dimension : distributions de tracts, signatures de pétitions, adresses aux élus, audiences à l'IA, au Rectorat, auprès des Conseils généraux et régionaux, articles dans la presse, organisations de séances d'EPS sur la place publique, etc. Les projets de constructions et les plans élaborés par les collègues, avec les conseils d'architectes et de programmateurs, se sont transformés en réalités. L'outil que les adhérents du SNEP se sont donnés s'est mis au service de l'action pour la mener à son terme. Le référentiel "Les grandes salles pour l'EPS" a été écrit suite à la construction du gymnase de Kernilien et il est désormais un formidable support pour toute la profession.

Martine Le Ferrand
martine.leferrand@snepfusu.net

BUDGET DE L'ÉDUCATION : carton rouge !

Le second degré est particulièrement touché par le budget 2005. Après deux premières saignées en 2003 et 2004, une nouvelle se profile. Ce sont 3410 emplois de titulaires et 2100 équivalents temps plein de crédits de paiement d'enseignants contractuels qui sont supprimés. A ces 5510 emplois en moins devraient se rajouter au titre du plan de retour à l'équilibre entre 1000 et 2000 postes correspondant à des enseignants en surnombre. A cela s'ajoute la disparition de 15000 surveillants et aide éducateurs remplacés par seulement 9800 assistants d'éducation. Le ministre justifie cette baisse par la démographie. En réalité, les suppressions représentent le double des conséquences mécaniques de la diminution des effectifs. Ces nouvelles coupes claires dans l'emploi public vont se traduire par une dégradation des conditions d'accueil et d'encadrement des élèves et par une réduction significative de l'offre d'enseignement et de formation. Les organisations syndicales de l'éducation (FSU, FAEN, FERG CGT, SGEN CFTD, UNSA Education ainsi que la FCPE, la FIDL et l'UNL viennent de signer un appel commun. Elles ont décidé de mettre en place un plan d'actions unitaires et de lancer une opération carton rouge. Elèves, parents et personnels de l'éducation, ensemble, nous disons "maintenant ça suffit".

Dominique DELIGNY
dominique.deligny@snepfusu.net

SUR LE TERRAIN DU SPORT SCOLAIRE, proposer pour transformer

Le SNEP a une position particulière dans le cadre de la structure UNSS : il est co-administrateur du sport scolaire et donc présent en tant que tel à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration, ainsi que dans les Conseils Régionaux et Départementaux de l'UNSS. Cela lui donne la responsabilité d'interventions syndicales pour défendre mais aussi transformer le sport scolaire, pour faire vivre avec un maximum de collègues les 10 propositions issues des "Assises pour l'avenir du sport scolaire" organisées par le SNEP en novembre 2002, parmi lesquelles :

- Forfait AS dans le service de tous les enseignants d'EPS (dont les PLC2, les TZR et les collègues nommés sur plusieurs établissements).
 - Augmentation ou maintien des moyens attribués aux coordonnateurs de district, maillons indispensables du fonctionnement de l'UNSS.
 - Réflexion nécessaire afin de favoriser l'innovation dans les contenus et les formes de pratique, et travailler sur la notion de "compétition scolaire".
 - Attribution de subventions (par l'EN et le MJS) permettant au sport scolaire de fonctionner comme un véritable service public, un outil d'accès à la pratique d'APSA diverses, dans le cadre de l'école, pour le plus grand nombre d'élèves.
- C'est cette dimension originale de notre métier que le SNEP veut préserver et faire vivre dans les collèges et lycées, dans le cadre de l'AS, véritable lieu d'apprentissages et de lien social.

Jacotte SELS
jacotte.sels@snepfusu.net

LA CIRCULAIRE NATATION ET LE SNEP

Fin juin 2003, le SNEP était destinataire, pour avis, d'un projet de nouvelle circulaire natation concocté par la DESCO (Direction des enseignements scolaires) et l'IG (Inspection Générale d'EPS). Quelques extraits de ce projet :

" Lorsque le groupe classe est composé d'élèves nageurs, de niveau homogène ou non, l'effectif d'élèves confiés à un seul enseignant n'est pas limité. L'effectif correspond alors à celui de la classe ou du groupe tel qu'il est arrêté par le chef d'établissement. " "... L'occupation du bassin doit être calculée à raison de 5m² de plan d'eau par élève. Elle ne peut être inférieure à 4m², "

Ainsi, alors que les nouveaux programmes et les besoins de sécurité exigeaient une conception novatrice et ambitieuse d'une nouvelle circulaire, le projet présenté s'inscrivait donc largement dans la déréglementation (pas de taux maximum d'élèves /prof), privilégiant l'autonomie des EPLE et mettant les collègues en difficulté face à certains chefs d'établissements. On était bien en deçà de la précédente circulaire. Les repères de qualité et de sécurité étaient effacés avec la possibilité d'entasser jusqu'à 64 élèves dans une piscine de 25 m à 4 couloirs, ou de confier 40 élèves et plus à un même enseignant ! Rencontrant la DESCO le 3/07/2003, puis par courrier du 17/07/2003, le SNEP exprimait son mécontentement, son refus de telles propositions qui étaient, semble-t-il, connues des IPR sans que cela ne provoque de « vagues » ! Nos propositions renouvelées à plusieurs reprises jusqu'en décembre 2003 furent donc les suivantes :

- exigence de mesures prévisionnelles assorties des moyens nécessaires à l'encadrement des groupes de soutien de 12 élèves et de non nageurs de 15 (organisation jugée positive par le SNEP).

- retour à un taux d'encadrement maximal pour les élèves nageurs, le SNEP proposant 25,

le ministère refusant, pour finalement, début juillet 2004, porter ce taux à 30 élèves, avec encore beaucoup d'ambiguïté,

- nécessité de bonnes conditions de travail pour les élèves nageurs (qui pouvaient d'après le premier projet, se retrouver à 16 dans une ligne d'eau.). Les 7m²/élève (soit 9 élèves nageurs par ligne d'eau, ce qui est déjà beaucoup), sont une référence de qualité, extraite du fascicule du SNEP sur les piscines et qui fait l'accord de la FFN, et reprise par le ministère.

La circulaire parue après la rentrée a évidemment provoqué de grandes difficultés puisque toutes les organisations étaient décidées, et aucun moyen supplémentaire attribué. Une circulaire rectificative demandée par le SNEP, en préparation à l'heure où sont écrites ces lignes, devrait assouplir les critères d'encadrement et les formes d'organisation tant pour le second que pour le premier degré en proie aussi à des difficultés de mise en œuvre. Le SNEP y est favorable, à condition qu'on ne vide pas la circulaire de son sens, ce que rêvent certains, peu préoccupés par la qualité de notre enseignement. Mais l'essentiel, c'est bien le manque criant de piscines dans notre pays (1). Il faut construire des piscines comme le demandent ensemble le SNEP et la FFN, dans leur déclaration commune " savoir nager ? Pouvoir nager ! ".

Jean Paul TOURNAIRE
jean-paul.tournaire@snepfusu.net

(1) 1 ligne d'eau pour 3250 élèves dans le Gard ; 1 seule piscine pour la Corse du sud, etc.



C'est l'attente essentielle des collègues, ou plutôt non, c'est le côté caché de leurs demandes. Vous vous adressez au SNEP pour résoudre des problèmes, et c'est normal puisqu'un syndicat "ça sert à ça". Mais comment peut-il rendre le "service" ?

Les revendications, les problèmes qu'ils soient personnels ou liés à la profession, au métier, à la discipline, à l'école, aux services publics...sont toujours liés à des mécanismes, des textes, des comportements qui sont eux-mêmes sous-tendus par des idées, des représentations, des conceptions portées par des hommes.

Résoudre un problème, c'est "faire bouger" sur une partie ou l'ensemble des causes qui le sous-tende. Il faut donc opérer une transformation ce qui suppose bien d'agir, souvent sur plusieurs axes en même temps, et de plus, en permanence.

Le SNEP est donc un outil de transformation qui, au regard des problèmes rencontrés, élabore collectivement des propositions et cherche en intervenant sur plusieurs axes (l'opinion, les pouvoirs publics, les élus ou l'administration) à les faire aboutir.

En permanence, car d'une part, nombre de transformations exigent du temps, une constante d'action (un texte comme la circu-

laire natation, une campagne d'opinion, un référentiel grandes salles ou piscines peuvent mettre plusieurs années à aboutir...), et d'autre part, les idées ou les situations qui participent en début de chaîne à la constitution des problèmes ne sont jamais éteintes (selon le contexte social et politique l'idée de l'EPS "supplément d'âme", celle de l'école utilitaire ou celle de l'obligatoire réduction des prélèvements sociaux ...ressurgissent régulièrement).

Si l'on accepte cette "complexité" du réel, on comprend mieux que la transformation est nécessaire mais aussi réversible et que le mot acquis est un doux euphémisme. La faiblesse actuelle du syndicalisme en

France (8% de syndiqués environ contre 35% à la libération) ne facilite-t-elle pas les transformations libérales que sont les "réformes" actuelles, qu'elles soient générales ou spécifiques ? C'est le côté dynamique et contradictoire du mouvement de la société et dans celui-ci l'un des rôles majeurs du syndicat : être un " fabriquant " d'évolution à partir de son champ spécifique.

Alain BRIGLIA

TRANSFORMER!

POUR LE TRONC COMMUN POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 3ÈME

Au Conseil Supérieur de l'Éducation de fin juin, le SNEP, avec le SNES, a choisi de ne pas soutenir le principe du statu quo au collège, faux " collège unique " où se sont multipliés des dispositifs dérogatoires, déréglementés, système hypocrite qui trie et pré-orienté aujourd'hui des dizaines de milliers de collégiens, les exclut de la culture commune. Le SNEP et le SNES ont demandé que soit garanti aux jeunes actuellement en grande difficulté le tronc commun de la classe de 3ème, ce qui exige la suppression des dispositifs dérogatoires (4ème AS, 3ème d'insertion,...). Ils ont demandé et obtenu le retrait d'un projet de circulaire sur l'alternance qui entérinait la mise à l'écart du tronc commun de milliers de jeunes. Pour la 3ème, le ministère propose la création de modules de découverte professionnelle de 3h et de 6h. Le SNES et le SNEP ont proposé huit amendements au projet ministériel, visant à préciser le sens de la découverte professionnelle, à restreindre l'accès du module de 6h aux élèves les plus en difficulté volontaires, à supprimer les classes dérogatoires, à exiger

les moyens de la mise en œuvre de cette découverte professionnelle, à rendre transitoire le dispositif et à préserver les horaires/élèves actuels. L'essentiel des amendements a été finalement pris en compte ce que confirme l'arrêté publié au BO n°28 du 15/07/04. Nous avons déposé deux vœux, l'un réclamant les moyens de mettre en place des groupes à effectifs restreints, et un autre pour que soit mise en chantier rapidement la construction du collège de la réussite pour tous, ce qui suppose des mesures effectives et précoces de prévention de l'échec. Le SNES et le SNEP se sont abstenus sur le texte sur la 3ème car il reste beaucoup d'inconnues : aucun financement du dispositif "découverte professionnelle", rien pour prévenir vraiment l'échec à tous les niveaux, aucun engagement pour la formation des personnels, pour dégager du temps de concertation et assurer des conditions de travail acceptables aux équipes.

Nina CHARLIER / nina.charlier@snepfusu.net
Serge CHABROL / serge.chabrol@snepfusu.net

LE SNEP CONCEPTEUR D'ÉQUIPEMENTS FONCTIONNELS

La dernière loi programme d'équipements sportifs date de la période de 1971 – 1975 et nombre de nos gymnases dont les COSEC, ont donc 30 ans. Depuis il y a eu l'intégration universitaire de l'EPS, son transfert à l'Éducation nationale, l'évolution considérable des contenus (des instructions officielles aux programmes) et la décentralisation qui a donné aux collectivités territoriales les compétences en matière d'investissement et de fonctionnement des installations et de l'EPS. Mises à part les contraintes liées à l'évolution du sport de compétition, les équipements sportifs n'ont pas évolué. Ainsi le gymnase où s'emboîtent 1 terrain de handball, 1 basket, 1 tennis, 4 bad est inadapté à l'enseignement de l'EPS. Face à la carence persistante du Ministère de l'Éducation nationale pour définir des espaces nécessaires à la réalisation des programmes et horaires officiels de l'EPS, le SNEP s'est mis au travail.

Alliant fonctionnalité et coûts de construction avantageux, le référentiel " Les grandes salles pour l'EPS ", publié en février 2001, connaît un succès considérable en France métropolitaine, outre-mer et à l'étranger.

La construction de gymnases " SNEP " est programmée en régions Nord-Pas-de-Calais, PACA, Picardie ainsi que dans les départements des Côtes d'Armor, du Gard, du Val de Marne, etc.... Il fait également le bonheur du sport civil qui recherche pour les entraînements et les championnats de jeunes, des espaces multifonctionnels.

Dans le même esprit, le SNEP a publié en 2003 " Les piscines pour l'EPS " : au moment où le loisir lucratif avec multi tobogans, jacouzis, cascades, bulles a supplanté les bassins sportifs, le SNEP, sous l'œil bienveillant de la FFN, plaide les intérêts de la natation pour les scolaires et les nageurs.

Le référentiel " les petites salles pour l'EPS " est en gestation et devrait voir le jour en 2005. A vos commandes, si ça n'est pas déjà fait ! (voir en annexe de ce bulletin).

Martine LE FERRAND
martine.leferrand@snepfusu.net

RETRAITE, SÉCURITÉ SOCIALE : d'autres choix sont possibles !

- Rentrée 2003, nouvelle loi sur les retraites,
- Rentrée 2004, nouvelle loi sur l'assurance maladie....

Aucune de ces deux réformes n'est financée à terme. Le débat doit continuer

Les quelques mesures de financement proposées, notamment pour l'assurance maladie et les retraites sont, non seulement injustes, mais ne suffisent pas à compenser la hausse tout à fait normale des dépenses.

Une réforme est nécessaire, mais celle-ci doit permettre au système, qui repose sur la solidarité universelle et intergénérationnelle, de continuer à se développer.

La FSU a proposé un certain nombre de mesures :

- Mettre en œuvre une véritable politique de santé publique avec un réel développement de la prévention et une meilleure compréhension des processus de santé et de soins ;
- Développer et améliorer le fonctionnement de l'hôpital public par une meilleure organisation et

coordination des différents acteurs (démocratie sanitaire) ;

- Développer un contrôle social sur la filière du médicament (recherche, fabrication, distribution).

- Redonner une légitimité de la représentation syndicale dans les caisses (par élection)

- Assurer un financement par des prélèvements sur les richesses produites

Il faut donc rééquilibrer celles-ci au profit des salariés et de l'emploi (lutte contre le chômage). Pour cela, il faut mettre à contribution l'ensemble des revenus des entreprises ainsi que ceux du patrimoine.

Les décrets d'application de la loi sur l'assurance maladie ne sont pas encore publiés (prévus entre mi-septembre et janvier 2005). Il faut continuer dans les réunions SNEP, FSU, comités de soutien pour la Sécurité Sociale, à proposer et défendre les propositions de la FSU. Le débat n'est pas clos, ni sur les retraites, ni sur l'assurance maladie.

S. Duquesne
sophie.duquesne@snepfusu.net

LES RISQUES PARTICULIERS A L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS

La circulaire, parue le 13 juillet 2004 et publiée au BO du 9 septembre, fait suite à un engagement du Ministre Lang, envers le SNEP en 2001, après plusieurs affaires dans lesquelles des enseignants d'EPS avaient été mis en cause.

Il porte sur des recommandations visant à rappeler, à l'intention de la communauté éducative, les conditions particulières spécifiques d'organisation pour garantir la sécurité des élèves et contribuer à l'éducation à la sécurité.

Le SNEP est fortement intervenu dans la préparation de ce texte afin de faire prendre en compte un certain nombre d'exigences, en s'ap-

puyant en particulier sur les informations et les difficultés exprimées par de nombreux collègues dans les stages " sécurité/responsabilité ".

Ainsi sont abordés les risques liés à la nature des activités et aux conditions de l'enseignement de l'EPS dans les équipements, les déplacements, les vestiaires, dans l'utilisation des matériels, du fait des différences inter-individuelles et des contacts corporels, les aides et parades, etc...

Même si le texte n'apporte pas toutes les clarifications que nous souhaitons, il complète la circulaire du 9 mars 1994 sur la sécurité en EPS et il est important que les équipes pédagogiques s'appuient dessus pour faire évoluer les conditions de sécurité liées à la mise en œuvre de leur enseignement.

Jean Paul TOURNAIRE
jean-paul.tournaire@snepfusu.net



Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

MODALITÉS

- Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- Consultez ci-contre le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... » (Datez du jour de la signature)
- A renvoyer au SNEP : 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS

JE CHOISIS DE PAYER EN *

un seul versement (joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1 2 3
 4 5 6 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30
 le 30
 le 30
 le 30
 le 30
 le 30



A renvoyer : 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS

COTISATIONS SNEP 2004-2005

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	116 €	123 €	130 €	138 €	147 €	157 €	168 €	181 €	195 €
Prof H. Cl.	147 €	166 €	178 €	190 €	205 €	220 €	231 €				
Bi-admissible	108 €	118 €	125 €	131 €	139 €	148 €	156 €	168 €	181 €	195 €	204 €
Agrégé - CTPS	111 €	111 €	141 €	153 €	164 €	176 €	188 €	202 €	217 €	231 €	243 €
Agrégé Hors Classe	195 €	206 €	217 €	231 €	243 €	260 €	271 €	285 €			
AE - CE - PEGC		100 €	106 €	111 €	116 €	123 €	129 €	135 €	142 €	151 €	159 €
CE - PEGC Hors Classe	135 €	142 €	150 €	158 €	181 €	195 €					
CE - PEGC Classe except.	181 €	196 €	205 €	219 €	231 €						
M.A.	93 €	98 €	111 €	119 €	126 €	131 €	137 €				

- PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire : 100 €
- PLC2 Agrégé stagiaire : 111 €
- Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine
- Non titulaire non réemployé : 30 €
- Etudiant (sur présentation justificatif) : 30 €
- Congé formation : 100 €
- Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité - Abonnement : 60 €
- Temps partiels : selon échelon et quotité effectuée : 60 € (minimum)
- Retraité :

Montant de la pension mensuelle	inférieure à 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupe et Cotisation	56 €	63 €	70 €	77 €	85 €	92 €	99 €	107 €	114 €	121 €

- CPA et CFA ancienne formule : 80% de la cotisation normale
- CPA nouvelle formule : 50% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
- Collègue exerçant en DOM, TOM : tarifs publiés localement incluant le supplément avion
- Etranger : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €)

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2004 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2004

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2004-2005

NOM Sexe (*) F M Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Prénom Nom de jeune fille Echelon Temps partiel CPA 50% CPA 80% CFA

Adhérent en 03/04 OUI NON (cocher une case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

- Pour les stagiaires déjà enseignants (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- Pour les retraités, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Etudiant	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	CTPS	C. E.	C.E. H. CL	C.E. CL. ex.
PLC2	Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL	PEGC CL. ex.
PLC2	Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité	grp:

SITUATION

Titulaire Prof EPS stagiaire Prof. sport stagiaire Agrégé stagiaire Activité Dispo. Cong. Parent. Cong. Form. Autres congés

POSITION ADMINISTRATIVE

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service TZR oui non

Code postal Commune (Ville) Pays Code établissement ou service

Tél. établissement ou service

Adresse personnelle

Code postal Commune (Ville) Pays Téléphone

Portable 0 6

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

ATTENTION CHANGEMENT (*) : adresse établissement ou service état civil Téléphone Adresse électronique

Envoi Bulletin (*) : Adresse établissement adresse personnelle

COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

(*) (cocher la bonne case)

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin et (si e-mail communiqué) des informations par voie électronique. J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : Signature :

Une cotisation c'est utile. Oui ! Mais où va l'argent au juste ?

Une part revient à l'académie et au département. Elle est fixe et représente 36,75 €. L'autre partie varie selon votre échelon.

Calculée sur 100 €, voilà comment se répartit votre contribution financière à l'activité syndicale :

- 22% sont consacrés au bulletin national
- L'information tient une place importante, cela représente 30 bulletins, 445 630 pages

Le site du SNEP est aussi devenu un incontournable : 390 896 visiteurs en 2003-2004.

- 22% aux salaires des 8 employés du SNEP qui travaillent au siège national et assurent la permanence.

- 14% aux déplacements des militants sur tout le territoire à l'occasion de stages (175 en 2003-2004) et de réunions.

- 12,7% sont les cotisations à la FSU, FGR et à l'Internationale de l'Education

- 13,2% représentent le budget de fonctionnement (maintenance informatique, bureautique, téléphone, courrier...)

- 10,7% sont consacrés aux réunions statutaires, le CDN, parlement des 64 élus par les syndiqués qui oriente l'activité du SNEP, se réunit 8 fois par an sur 2 jours à Paris

- 3,9% représentent les travaux et l'entretien de la " maison " SNEP.

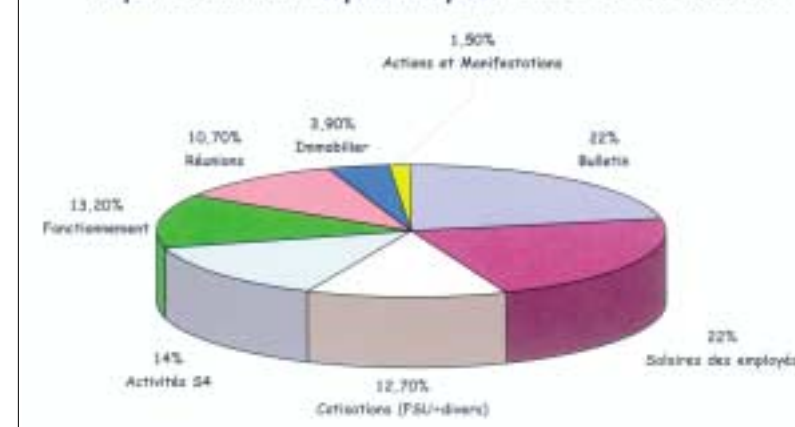
- 1,5% servent à l'achat de matériels de manifestation (drapeaux, banderoles, ballons, hélium...)

En résumé, l'activité syndicale a donc un coût financier mais aussi humain.

En vous resyndiquant tout de suite (même si vos paiements sont différés), vous contribuez donc à établir un plan d'activité le plus riche possible, car le SNEP, votre syndicat, est alors en possession d'un budget prévisionnel et il peut programmer, dès le début de l'année, l'activité syndicale.

Alain BRIGLIA

Répartition des dépenses pour 100€ de cotisation



Nous avons fait un pari, vous montrer le SNEP pour ce qu'il est : un outil pour informer, un outil pour agir, un outil pour transformer.

A partir des difficultés que font remonter les personnels, d'une certaine idée de la place et du rôle de l'EPS dans l'école, de certaines valeurs, il participe à l'évolution de la discipline, du métier, de nos professions. Cependant, ces avancées, qui apportent à tous, reposent sur l'intervention "éclairée" des collègues. En effet, c'est bien en mesurant que les transformations nécessitent des actions efficaces, multiples, locales, globales, sur plusieurs fronts... donc massives, que

S'ENGAGER !

l'on comprend la nécessité d'un SNEP, qui rassemble, qui informe, qui mobilise. Cette démarche nous conduit à la solidarité. Etre solidaire pour être efficace, être solidaire pour avoir droit au chapitre, pour être entendu et respecté, pour peser. Aujourd'hui les enjeux sont plus aigus, le vent du libéralisme rabetonne bien des avancées. L'EPS, ses enseignants fonctionnaires, les finalités du service public ainsi que ces moyens sont remis en cause

avec cohérence et habileté. Se rassembler dans le SNEP, se mobiliser, malgré le contexte défavorable est donc encore plus d'actualité. Construire un syndicalisme plus efficace encore car rassemblant bien plus de collègues "avertis", c'est le défi que nous devons relever ensemble. C'est pourquoi nous vous appelons à rejoindre le SNEP et à y intervenir sans réserve. S'engager pour défendre et développer l'EPS et le Sport scolaire : c'est une nécessité, c'est une lutte aussi. Elle prend racine dans le quotidien, comme dans l'exceptionnel.

Les échecs comme les avancées doivent nous encourager à lire entre les lignes ; à mieux regarder l'interpénétration des actions des différents antagonistes pour pouvoir (ré)agir avec plus d'efficacité.

En ne restant pas isolé, on se donne les moyens de continuer d'être des acteurs de l'avenir, non pas parce que c'est " bien " mais parce que c'est indispensable! Le SNEP n'est que l'outil, toujours à améliorer, de cette intention.

Alain BRIGLIA
alain.briglia@snepfsu.net

Le SNEP en chiffres

- 11000 syndiqués, dont 748 PLC2 en 2003-2004.
- Des militants départementaux, académiques, nationaux, tous enseignants d'EPS.
- 81,5% des voix aux élections professionnelles dans la catégorie des Professeurs d'EPS, (79% sur l'ensemble des enseignants d'EPS).
- 3^e syndicat de la fsu (Fédération Syndicale Unitaire), première fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Le «Centre EPS et Société»

Lieu d'échanges et de débats, de recherches. Il publie des livres et une revue : «Contre-pied».

Les derniers livres parus :

Livres : L'identité professionnelle à l'épreuve du sport. L'EPS face au sport : 15 acteurs témoignent.

Contre-pied

N°13 : Danse avec les autres. N°14 : Noter pourquoi faire ?

Site du centre : <http://www.contrepied.net>

Site de l'UNSS : <http://unss.sirtem.fr/unss>

Pour nous contacter



- Au siège national : 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris. Tél. : 01 44 62 82 10 - Télécopie : 01 43 66 72 69. Courriel : secretariat@snepfsu.net
- Internet : <http://www.snepfsu.net>
- Dans les sections académiques et départementales

www.snepfsu.net !

Une adresse incontournable

Est-il encore besoin de présenter le site Internet du SNEP ? A en croire le nombre, sans cesse en augmentation (1) de ses visiteurs, il semble bien que cet outil soit devenu au fil du temps un lieu incontournable pour les enseignants d'EPS et plus largement pour tous les acteurs du monde éducatif.

Informier, partager, échanger rapidement en toute simplicité.

Organisé autour de rubriques qui recouvrent l'ensemble des champs de notre profession (Corpo, Péda, MJS, Textes, etc. ...), ce site a été conçu pour permettre un accès rapide à toute l'actualité présente et passée. Réactualisé quotidiennement, sa dynamique va bien au-delà de l'information en vous donnant la possibilité de réagir, de nous contacter ou encore de participer à la vie du SNEP (Forum, Contact, Pétition ...).

Un espace privilégié

Bien entendu, les adhérents y retrouvent un espace réservé dans lequel consulter en ligne le SNEP Atout, prendre connaissance du résultat de sa mutation ou encore calculer son barème ne devient qu'une simple formalité. D'autres outils sont aussi à disposition ou encore en préparation.

Laissez venir l'information en maintenant le fil

1000 ! C'est le nombre d'abonné(e)s à la lettre d'infos du site, rebaptisée à l'occasion de cette rentrée " Le fil d'infos du SNEP ". Cette lettre hebdomadaire envoyée par Email résume toute l'activité déployée sur le site pendant la semaine. Pour chaque nouvel article publié, nous en présentons un cours résumé suivi d'un lien hypertexte permettant un accès direct à la page concernée. Ouverte à tous, quelques clics suffisent pour s'y abonner (2). Un rendez-vous hebdomadaire à ne manquer sous aucun prétexte !

Et si nous finissons par un exercice pratique ?

Une nouvelle pétition " Pour plus de postes aux concours 2005 " a recueilli en l'espace de 3 semaines un peu plus de 1700 signatures. Cette dernière est accessible en ligne dans la rubrique " Actualités " puis " Pétition ". Voilà si ce n'est déjà fait, un bon moyen de découvrir le site à travers une action solidaire. Alors tous à vos claviers !

Je vous souhaite un bon surf

Fred CAMEL

webmaster@snepfsu.net

(1) 251.673 visiteurs pour l'année scolaire 02/03 contre 402.142 visiteurs pour 03/04.

(2) À partir de la page d'accueil du site, cliquez sur l'icône " La lettre " et suivez les instructions portées à l'écran.

Les publications



Pour commander : SNEP, 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS

ou

Pour « Les grandes salles pour l'EPS » et « Les piscines pour l'EPS », bon de commande à télécharger sur www.snepfsu.net (rubrique peda/équipements/bon de commande).

Pour les revues « Contre Pied » et autres ouvrages du centre, bon de commande à télécharger sur www.contrepied.net (rubrique la revue Contre Pied/bon de commande)

LIBRE EXPRESSION

Faites nous part de ce qui vous fâche tout particulièrement, sur le métier, sur votre établissement, vos installations, l'UNSS, la natation, les programmes, la certification, les postes à cheval, les heures sup., etc.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pour nous joindre voir page 9

Pour que nous puissions vous répondre, laissez nous vos coordonnées, (adresse, mail ou téléphone) nous ne manquerons pas de vous recontacter.



Votre foyer ne s'arrête pas au toit de votre maison. C'est le postulat du contrat Raqvam, assurance des risques de l'habitation et de la vie quotidienne. Que vous séjourniez chez une vieille tante de province, soyez en camping ou visitiez des amis à Barcelone, peu importe : votre couverture est la même que si vous étiez à la maison*.

Nous veillons sur vous partout ; vous êtes donc partout chez vous...

Rejoignez-nous : 0 810 500 810 ou www.maif.fr

PRIX APPEL LOCAL



ASSUREUR MILITANT.

* A l'étranger, pour des voyages ou séjours n'excédant pas 3 mois.

La **protection des élèves**
est une préoccupation constante des parents et
des enseignants. C'est pourquoi ils ont créé la **MAE**
qui poursuit plusieurs objectifs :

Réparer au mieux les accidents

en offrant les meilleures garanties,
des remboursements élevés, dans un réel esprit
de solidarité.

Prévenir les accidents

en organisant des campagnes de prévention
dans le cadre des établissements scolaires
(maternelles, élémentaires, collèges et lycées)
et autour de supports pédagogiques (1,2,3 Cyclo,
Ben et Nico...).

Informers les enseignants

à chaque occasion dans le cadre des stages IUFM
ou sessions de formation des directeurs d'école,
tant sur la réglementation que sur les mesures à
prendre en cas d'incident,

Éviter les conflits

entre parents et enseignants lorsque la
responsabilité d'un accident ne peut être établie
clairement.

**L'assurance
indispensable !**

www.mae.fr